

COMPTE RENDU CTL DU 09/12/2016

Nous avons lu une déclaration liminaire (cf fin de document)

Le 09/12/2016, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Changement de périmètre du SFACT et réorganisation des services dépense et SFACT - pour avis
- 2 - Regroupement des services comptabilité et dépôts de fonds au Trésor - pour avis
- 3 - Déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous - pour avis
- 4 - Installation immobilière des services de la division France Domaine - pour information
- 5 - Fusion de communautés de communes - pour avis
- 6 - Questions diverses

1 - Changement de périmètre du SFACT et réorganisation des services dépense et SFACT - pour avis

Document CTL :

LE CONTEXTE :

A la suite de l'expérimentation SFACT justice, il a été décidé que les dépenses de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), de la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ) et du département immobilier de la justice seront à compter du 1^{er} janvier 2017 intégralement traités en mode SFACT au sein de la DRFIP 21.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la modification de la carte des assignations, l'activité SFACT bloc 3 de la DRFIP 21 sera transférée à la DDFIP 25 et l'activité SFACT préfectures bloc 1 de l'ex région Franche-Comté sera transférée à la DRFIP 21. Le Ministère de l'éducation nationale (MEN) continuera d'être assigné sur la DRFiP21.

Ces modifications visant à la fois à rationaliser la carte des assignations et à prendre en compte la carte des nouvelles régions permettent de maintenir le poids respectif de Dijon et Besançon.

LE PROJET :

Il vise à adapter l'organisation de la DRFiP 21 à ce nouveau contexte.

Actuellement, coexistent un service dépense et un service SFACT.

Le service Dépense est composé de trois pôles, soit :

- SFACT justice et éducation nationale ;
- Dépense classique (justice, MEN, préfecture frais de déplacement) ;
- Règlement/comptabilité : en charge de la FRST (fiabilisation du référentiel des tiers), des régies d'avance du service, de la comptabilité des service Dépense et SFACT, des cessions oppositions Dépense et SFACT, chèques Trésor Dépense et SFACT, TIC instruction des dossiers.

Le service SFACT prend en charge les dépenses des blocs 3 et 1 (préfectures de l'ex-région Bourgogne) ; il gère ses propres régies.

Le projet consiste à maintenir deux services, mais avec un découpage par ministères permettant la mise en place d'une structure spécialisée pour le ministère de la justice, le plus important des ordonnateurs, soit :

- un service qui traite les dépenses Justice
 - en mode SFACT
 - et en mode classique ;
- un service qui assure le suivi des dépenses des préfectures de la région Bourgogne-Franche-Comté et du MEN
 - en mode SFACT
 - et en mode classique

ainsi que le pôle règlement/comptabilité/régies d'avance, qui travaillerait pour les deux services.

LES EMPLOIS ET LES RESSOURCES HUMAINES :

Actuellement, 26 agents B/C et 2 cadres A sont affectés aux services Dépense et SFACT.

Le calibrage du SFACT, qui inclut des transferts d'emploi en provenance de la Justice, sera déterminé en fonction des transferts opérés dans le cadre du volet emplois du PLF 2017.

Quant au service de la Dépense, les emplois ne sont pas individualisés au tableau des emplois et sont globalisés dans les services de direction.

L'INSTALLATION IMMOBILIERE :

L'installation immobilière ne serait pas modifiée dès lors que les services resteront sur le site de la Banque au même étage et que le calibrage n'entraîne pas de modification majeure. A ce stade, il est seulement prévu de déplacer le service chargé de la Justice dans les locaux occupés actuellement par le service de la Dépense.

Le service chargé des dépenses des préfectures région Bourgogne-Franche-Comté et du MEN, ainsi que le pôle règlement/comptabilité/régies d'avance, serait, quant à lui, installé dans les bureaux actuels du SFACT.

L'avis du CHS était « favorable sous réserve que les postes soient pourvus. »

vote : abstention unanime.

2 - Regroupement des services comptabilité et dépôts de fonds au Trésor - pour avis

LE CONTEXTE :

Plusieurs réflexions nationales viennent impacter la division comptabilité, produits divers et services financiers, dont :

- le transfert achevé de la gestion bancaire des comptes CDC au centre de service bancaire (CSB) de Mâcon, le 17 novembre 2015. Ne sont maintenus en DRFiP 21 que la relation clientèle et l'activité de guichet pour le compte des clients CDC actuellement assurées par le service dépôts de fonds
- un projet de réorganisation des pôles de gestion des consignations (PGC) avec, à terme, le maintien au niveau national de quelques pôles.

En Côte-d'Or, depuis le départ en retraite de l'inspectrice en charge du PGC en juillet 2016, le chef de division assure l'intérim de la fonction. Ce service compte actuellement 2 contrôleurs. Le service comptabilité de l'Etat est animé par une inspectrice et compte 11 agents B/C.

Le service dépôts de fonds au Trésor est animé par une inspectrice et compte 4 agents B/C.

Par ailleurs, la responsable du service est également chargée de relation clientèle CDC.

LE PROJET :

Les deux services comptabilité de l'Etat et DFT ont déjà de fortes synergies :

- ils relèvent de la même division au sein du pôle de la gestion publique ;
- le service DFT exerce de nombreuses opérations de comptabilité et assure le guichet de la DRFiP 21 alors que le service comptabilité a en charge la tenue de la caisse ;
- les deux services tiennent une comptabilité des valeurs inactives ;
- les espaces de travail sont très proches.

La fusion des deux services, déjà réalisée dans de nombreux départements, permettrait de créer une structure unique plus importante qui sera en mesure d'assurer, dans de meilleures conditions, les activités avec le développement à terme d'une certaine polyvalence.

Les trois services seraient alors réorganisés comme suit :

- 1) un service comptabilité de l'Etat – DFT, encadré par un inspecteur et rassemblant les effectifs B/C des deux anciens services ;
- 2) un pôle de gestion des consignations encadré par un inspecteur ;
- 3) un chargé de clientèle CDC : emploi de catégorie A pour lequel une fiche de candidature sera diffusée à l'ensemble des cadres A du département, compte tenu de la spécificité de ces fonctions. Cette réorganisation est programmée pour le début d'année 2017 et pourrait se mettre en place de manière pragmatique avec des périodes de "tuilage" entre les quatre cadres A (le responsable de division, les 2 inspecteurs actuellement en charge des services et le nouveau chargé de relation clientèle).

Les agents B et C des deux services continueront à assumer les mêmes tâches.

La nouvelle cheffe de service unique aura pour mission d'intégrer les deux équipes progressivement, en particulier, afin de tirer profit des synergies existantes.

L'INSTALLATION IMMOBILIERE :

Le regroupement des services s'effectuerait sans changement immobilier. Le service DFT, qui deviendrait une cellule, serait maintenu dans son espace actuel.

vote : abstention unanime.

3 - Déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous - pour avis

Extrait document CTL :

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du dispositif d'accueil des usagers, la DGFIP déploie l'accueil personnalisé sur rendez-vous.

LES OBJECTIFS

Cet accueil personnalisé vise quatre objectifs :

- améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples, et donc souvent de devoir attendre, tout en leur accordant une qualité de service renforcée ;
- mieux maîtriser les flux d'accueil physique au guichet, en lissant les flux de demandes les plus complexes et en réduisant progressivement les files d'attente dans les lieux d'accueil ;
- familiariser les usagers avec l'offre de services en ligne dans le contexte de l'ouverture de la nouvelle messagerie sécurisée dans l'espace personnel et de la refonte du portail public du site impots.gouv.fr ;
- faciliter l'organisation des services d'accueil et améliorer les conditions de travail des agents d'accueil par une meilleure maîtrise des activités de réception du public.

Une expérimentation a été conduite depuis novembre 2014 dans deux départements (Val de Marne

et Aube). Le bilan positif de cette expérimentation conduit à déployer, dans l'ensemble des services locaux, le dispositif d'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter de l'automne 2016.

LES MODALITES DE GESTION DU RENDEZ-VOUS

1. La prise de RDV

La prise de rendez-vous est multicanal :

- sur le site impots.gouv.fr (en cours de refonte) : si l'utilisateur ne trouve pas directement sur le site la réponse à sa question, il pourra choisir son créneau horaire de rendez-vous avec le service qui gère son dossier, à partir de la page "contacts" du site en précisant le motif de son rendez-vous. La prise de RDV à partir du site impots.gouv.fr est paramétrée pour ne proposer des créneaux libres qu'après deux jours. Cette possibilité sera offerte aux usagers à compter du 16 janvier 2017;
- par téléphone ;
- au guichet : les agents proposeront un RDV à l'utilisateur lorsque la situation ne pourra pas être réglée directement lors du premier contact.

La prise de RDV s'opérera avec un outil unique livré le 5 décembre 2016. Les paramètres (plages d'ouverture aux RDV, nombre de boîtes ouvertes, modalités de prise de RDV offertes (téléphone et/ou guichet), durée des RDV) seront déterminés par les chefs de service. Ces paramètres seront pris en compte en temps réel et pourront être modifiés en fonction des flux constatés et de la situation du service.

2. La préparation du RDV

Cette phase permet de renforcer la qualité de service en évitant un déplacement à l'utilisateur lorsqu'il n'est pas nécessaire au bon traitement de sa demande. Le service concerné par la demande de RDV effectuera un contre-appel afin de faire préciser par l'utilisateur, si nécessaire, l'objet de sa demande et d'apporter, si possible en amont, une réponse par téléphone. Si le déplacement s'avère nécessaire, l'agent informera l'utilisateur des pièces indispensables au traitement de sa démarche.

3. L'accueil des usagers

La nouvelle organisation s'appuie sur le traitement différencié des demandes simples et des demandes complexes.

Les démarches les plus simples (copie d'avis, renseignements généraux...) ont vocation à être traitées soit directement par l'agent à la banque d'accueil soit, pour les démarches qui s'y prêtent, sur un ordinateur en libre-service.

Les démarches complexes ont vocation à être traitées en boîte sur RDV. Constituent notamment, en principe, des démarches complexes :

- les questions spécifiques : investissements locatifs /Outre-Mer, revenus fonciers, revenus de source étrangère, étalement, report de revenus exceptionnels, crédits d'impôt ;
- le cumul de questions simples, mais dont la combinaison crée la complexité.

Par ailleurs, la complexité peut également venir de la situation sociale des usagers (personnes en difficulté, personnes âgées ou en situation de handicap).

Ce mode de réception sera développé progressivement afin de permettre l'appropriation de cette offre par les usagers.

LE DEPLOIEMENT EN COTE-D'OR

1. Le calendrier et les services concernés

L'accueil personnalisé sur RDV sera déployé en deux vagues :

- la 1^{ère} vague, au 1^{er} janvier 2017 au CFIP de la Boudronnée à Dijon pour les deux SIP et le SDIF, et au CFIP de Montbard pour le SIP et le SIE. L'utilisateur aura toujours la possibilité d'être reçu sans rendez-vous en s'insérant dans le flux d'accueil classique ;

- la 2ème vague, dont la cible est fixée à ce stade au 1er avril 2017 pour les autres services du CFIP de Dijon Boudronnée, le CFIP de Beaune (sauf la trésorerie), les 2 SIPE et le SIP de Chatillon-sur-Seine.

La première vague devait commencer le 01/01/2017. Ce dispositif d'accueil sur rdv débutera le 16/01/2017 (retard dans l'applicatif livré à priori le 15/12/2016).

La CGT Finances publiques 21 a relayé les interrogations et inquiétudes des agents sur ce sujet.

La présentation faite par la Direction semble idyllique. Mais la réalité est bien différente.

- Nous avons demandé comment les agents allaient-ils gérer les conflits à prévoir entre les contribuables qui devront attendre parfois 1h30 avant d'être reçus et ceux qui ont rdv et n'attendent pas ou peu.

- Nous avons aussi soulevé la problématique des absences imprévues des personnels (maladie, syndicales, autres...) alors que l'agent en question aura effectué un travail de contre appel, préparation...

- L'expérimentation laisse à penser que dans 30 % des cas, le contre-appel permet de résoudre le problème du contribuable ou du moins éviter qu'il se déplace. Nous avons insisté pour qu'il soit dit que tout ce travail prendra du temps même si le contribuable ne se sera pas déplacé physiquement.

Ce dispositif nous semble extrêmement chronophage.

La e-formation est vendue comme étant réalisable en 45 mn... Alors que dans les faits, c'est plus.

Les réponses apportées par la Direction ne sont absolument pas convaincantes.

Un bilan devrait être fait au cours de l'année 2017.

L'avis du CHS était défavorable.

Vote : Abstention : CFDT

Contre : CGT, Solidaires, FO, CFTC

4 - Installation immobilière des services de la division France Domaine - pour information

Document CTL :

La répartition des locaux du centre des finances publiques de la Boudronnée est impactée par différentes restructurations.

Pour permettre les installations, d'une part, du service de l'enregistrement au sein du SPF de Dijon 1, et d'autre part, du SPF de Dijon 4 (ex-SPF de Beaune), il est nécessaire de déplacer les services de France Domaine.

Il est envisagé de les répartir sur deux étages (3° et 4°) du site de la Boudronnée,

Au 1^{er} septembre 2016, le nombre d'agents travaillant au sein des services de France Domaine est de 19 soit : 2 A+, 9A et 8B (dont 1 en position ALD).

Les plans ont été présentés au chef de service le 11 octobre 2016 qui a, par la suite, exposé le projet aux agents.

Les installations définitives devraient intervenir au plus tard, fin janvier 2017.

Ce déplacement de service n'étant que matériel, celui-ci n'a pas été soumis au CHS et n'est présenté qu'à titre d'information à ce CTL.

La CGT Finances Publiques 21 a transmis la requête du SIP de Dijon Sud à savoir une demande d'auxiliaires supplémentaires afin de finir correctement le travail d'archivage des secteurs. La direction nous a informé que le SIP Dijon Sud avait la possibilité de demander des auxiliaires pour le début de l'année 2017 sans problème.

5 - Fusion de communautés de communes - pour avis

Extrait document CTL

EXPOSE DU PROJET

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or a communiqué à la DRFiP 21 les huit arrêtés de projet de périmètre des fusions de communautés de communes inscrits au schéma départemental de coopération intercommunal approuvé par arrêté préfectoral du 25 mars 2016 :

La création des nouveaux EPCI interviendra au 01/01/17.

LA TRESORERIE DE RATTACHEMENT

Cette opération amène à préciser la trésorerie de rattachement des nouveaux établissements. Après analyse des différents facteurs : charges et emplois des postes concernés, surface disponible et facilité d'aménagement, attractivité des résidences, facilité de transport, les postes suivants ont été retenus comme suit :

1	CC Butte de Thil (TM de Vitteaux) + CC Vitteaux (TM de Vitteaux) + CC Sinémurien (TS de Semur-en-Auxois)
2	CC Liernais (TM de Saulieu) + CC du pays d'Arnay-le-Duc (TM de Pouilly-en-Auxois)
3	CC de Bligny-sur-Ouche (TM de Pouilly-en-Auxois) + CC Auxois Sud (TM de Pouilly-en-Auxois)
4	CC Sources de la Tille (TM de Is-sur-Tille) + CC Selongey (TM de Is-sur-Tille)
5	CC Val de Vingeanne (TM de Fontaine-Française) + CC Mirebellois (TM de Mirebeau-sur-Bèze)
6	CC Val de Norge (TM de Dijon Banlieue & Amendes) + CC Plaine des Tilles (TM de Dijon Banlieue & Amendes)
7	CC Sud Dijonnais (TM de Gevrey-Chambertin) + CC du pays de Nuits-Saint-Georges (TM de Nuits-Saint-Georges) + CC de Gevrey-Chambertin (TM de Gevrey-Chambertin)
8	CC Auxonne - Val de Saône (TM d'Auxonne) + CC Pontailleur-sur-Saône (TM de Pontailleur-sur-Saône)

Projets Trésorerie de rattachement proposée

	Projets	Trésorerie de rattachement proposée
1	CC Butte de Thil (TM de Vitteaux) + CC Vitteaux (TM de Vitteaux) + CC Sinémurien (TS de Semur-en-Auxois)	TS de Semur-en-Auxois
2	CC Liernais (TM de Saulieu) + CC du pays Bar-le-Duc (TM de Pouilly-en-Auxois)	TM de Saulieu
3	CC de Bligny-sur-Ouche (TM de Pouilly-en-Auxois) + CC Auxois Sud (TM de Pouilly-en-Auxois)	TM de Pouilly-en-Auxois
4	CC Sources de la Tille (TM de Is-sur-Tille) + CC Selongey (TM de Is-sur-Tille)	TM de Is-sur-Tille
5	CC Val de Vingeanne (TM de Fontaine-Française) + CC Mirebellois (TM de Mirebeau-sur-Bèze)	TM de Fontaine-Française
6	CC Val de Norge (TM de Dijon Banlieue & Amendes) + CC Plaine des Tilles (TM de Dijon Banlieue & Amendes)	TM de Dijon Banlieue & Amendes
7	CC Sud Dijonnais (TM de Gevrey-Chambertin) + CC du pays de Nuits-Saint-Georges (TM de Nuits-Saint-Georges) + CC de Gevrey-Chambertin (TM de Gevrey-)	TM de Nuits-Saint-Georges
8	CC Auxonne - Val de Saône (TM d'Auxonne) + CC Pontailler-sur-Saône (TM de Pontailler-sur-Saône)	TM d'Auxonne

LES CHARGES ET LES EMPLOIS

L'évaluation des charges et effectifs affectés à ces missions a été réalisée à partir des éléments fournis par les responsables de service dans le cadre de l'enquête SAGERFiP 2015 (lignes relatives à la mission organismes publics locaux) et des données relatives aux communautés de communes, extraites de DELPHES pour 2015.

Il ressort ainsi que la mission transférée des projets 1,2,5,7 et 8 est évaluée selon le tableau joint en annexe.

Concernant la trésorerie mixte de Fontaine-Française, il n'est pas envisagé d'opérer un transfert d'emploi pour les raisons suivantes :

- lors du regroupement des trésoreries d'Is-sur-Tille et de Selongey, alors en gestion conjointe par la responsable de la trésorerie de Fontaine-Française, un emploi commun avait été laissé implanté intégralement à la trésorerie de Fontaine-Française ;
- la trésorerie de Fontaine-Française gère actuellement une communauté de communes : Val de Vingeanne, qui représente 850 lignes de mandats et 176 lignes de titres ;
- la situation des emplois et des charges actuelles de cette trésorerie, comparativement aux autres situations départementales, ne fait pas apparaître de manque.

Au final, il est projeté de transférer, dans le cadre de ces opérations, un seul emploi C : de la trésorerie de Gevrey-Chambertin à celle de Nuits-Saint-Georges.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le transfert d'emploi se déroulera dans les conditions habituelles de garanties offertes aux agents.

L'agent concerné par ce transfert peut prétendre au versement de la prime de restructuration de service, sous réserve qu'il y soit éligible et demeure 12 mois dans son nouveau poste d'affectation. Si l'agent ne souhaite pas suivre la mission, il bénéficie d'un droit au maintien sur la résidence de la commune en qualité d'ALD.

La suppression de l'emploi sur la trésorerie de Gevrey et la création d'un emploi sur la trésorerie de Nuits-saint-Georges risquent de poser des problèmes organisationnels sur Gevrey-chambertin...

Nous avons été contactés par la Trésorerie de Mirebeau sur Bèze. La charge de travail déjà très importante (turn over d'agents depuis des années, suppression d'un emploi au 01/09/2016....). Elle est devenue insurmontable du fait du travail colossal que représente les

**travaux préparatoire de cette fusion. Les contrôles internes ne peuvent plus être effectués...
La direction va en tenir compte.**

**Vote : contre : CGT, Solidaires, FO, CFTC
 abstention : CFDT**

6 - Questions diverses

Informations données par la direction :

- Suite à une décision de la Centrale et pour toutes les administrations, les tickets restaurant papier sont remplacés par un système de carte à puces. Ces cartes seront rechargées mensuellement par la DRFIP. Un plafond quotidien de 19 € sera instauré. Il sera impossible d'utiliser cette carte le dimanche et jours fériés ainsi que chez les commerçants ne disposant pas de lecteur de cartes.

C'est un recul de plus pour les droits des agents.

- Le plan Vigipirate change : il aura 3 niveaux : courant/renforcé /risque d'attentat.
Actuellement, nous sommes en « Vigipirate renforcé ».

Informations données par les OS :

- Une OS a signalé les dysfonctionnements du rideau métallique de la porte centrale de la Boudronnée et d'une porte du rez de chaussée. La direction va faire le nécessaire.

- Nous avons signalé les difficultés importantes des services des SIP de Semur-en-auxois et du SIE Dijon Sud. Mme Viallet se rend dès lundi 12/12 à Semur-en-auxois. Elle envisage d'essayer de trouver des solutions pour palier au manque d'effectif... A suivre

Déclaration liminaire (page suivante)



**DECLARATION LIMINAIRE
CTL DU 09/12/2016**

Madame la Présidente,

Tout d'abord, nous voulons rappeler les raisons du boycott en intersyndicale du CTL du 06/12/2016.

Compte tenu du contexte actuel à la DGFIP (restructurations incessantes, suppressions d'emplois, remise en cause des règles de gestion...), les organisations syndicales de la DRFIP21 (CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO Dgfip, CFDT Finances) entendant protester contre les choix imposés par la Direction Générale ont décidé de ne pas siéger au CTL prévu le 06/12/2016.

De plus, trop de collègues de notre Direction (DRFIP 21) travaillent dans des conditions inacceptables et la Direction doit avoir conscience de cet état de fait et devra assumer la responsabilité des conséquences sur la santé des agents dans les mois à venir.